

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 V. 481 Vœu relatif au service public fiscal, financier et foncier.

Le Conseil de Paris,

Considérant les vœux relatifs au service public fiscal, financier et foncier adoptés par les Conseils des 12^e, 13^e, 14^e et 18^e arrondissements.

Considérant le plan de restructuration du réseau territorial des trésoreries, présenté au mois de juin par le Ministre de l'économie et des finances, qui prévoit notamment une baisse du nombre de services assurant l'accueil des usager·e·s mais aussi des suppressions de postes ;

Considérant le mouvement de grève intersyndical des agent·e·s de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), mené le 16 septembre 2019 ;

Considérant que de nombreuses communes et collectivités ont voté des motions pour s'opposer à ce projet qui consacre une nouvelle régression des services publics dans les territoires ;

Considérant que depuis 2002, la DGFIP a subi plus de 40 000 suppressions de postes ;

Considérant que l'on comptait 4 000 trésoreries en France à la fin des années 90 et qu'il n'y en a aujourd'hui qu'à peine plus de 2 000 ;

Considérant que le recours aux services dématérialisés ne peut remplacer le travail efficace des agent·e·s du service public, notamment pour les publics fragiles ou âgés, qui n'ont pas accès facilement aux outils numériques ;

Considérant que le Défenseur des droits s'est inquiété dans un rapport sur la fracture numérique rendu en janvier dernier, que le processus de dématérialisation puisse « *se résumer à pallier la disparition des services publics sur certains territoires et à privilégier une approche budgétaire et comptable* » ;

Considérant que le 12 mars dernier, le Défenseur des droits a rendu public son rapport d'activité 2018, soulignant que l'augmentation de plus de 10 % du nombre des dossiers reçus pour la défense du droit des usager·e·s des services public « *traduit le recul des services publics, source de défiance, d'inégalités et de mise en cause des droits* » ;

Considérant qu'il est prévu qu'à partir de juillet 2020, les horaires et jours d'ouverture au public soient réduits à Paris dans les centres des finances publiques ;

Considérant qu'à partir de juillet 2020, il ne sera plus possible de déposer en numéraire auprès des services des finances publiques, mais que cela devra se faire dans les bureaux de tabac, ce qui pose des questions au sujet notamment de la confidentialité ;

Considérant que se développe le principe de l'accueil uniquement sur rendez-vous, ou du rappel téléphonique pour informer et accompagner les usager·e·s dans leurs démarches, au lieu de privilégier l'accueil physique dans les centres des finances publiques ;

Considérant la fermeture prévue en 2023 du service fiscale de la rue Boucry dans le 18^e arrondissement ;

Considérant que les services publics locaux sont des biens communs, socle d'une société solidaire et que leur maintien et leur développement sont la condition de l'égal accès de tou·te·s les uager·e·s aux services publics pour tisser le lien social et garantir la cohésion des territoires ;

Considérant que la DGFIP recrute des personnels à contrat déterminé pour accomplir des tâches qui relèvent du travail effectué par les agent·e·s de la fonction publique et que c'est le statut de ces agent·e·s assermenté·e·s et formé·e·s qui garantit la qualité de ce service public ;

Considérant que la réforme du réseau des trésoreries impulsée par le Gouvernement prévoit une « démétropolisation » au terme de laquelle 2500 à 3000 postes situés à Paris ou dans les grandes métropoles seront redéployés dans les régions ;

Considérant que le contrôle fiscal à Paris répond à des problématiques particulières, liées à la sociologie et au type de foncier de ce territoire, et qu'il est nécessaire d'avoir des agent·e·s formé·e·s à ces problématiques pour un contrôle fiscale efficace ;

Considérant que le projet du Gouvernement restreint, voire supprime, la possibilité au Trésor public d'héberger des régies attachées à des collectivités locales ou à leurs « satellites » ;

Considérant que supprimer des postes d'agent·e·s dans les services de la DGFIP conduira à dégrader la qualité du contrôle fiscal ;

Considérant que le consentement à l'impôt, socle du pacte républicain et de la cohésion de la société, n'est possible que si le système de collecte de l'impôt et de contrôle fiscal est efficace et transparent ;
Considérant la nécessaire lutte contre la fraude fiscale ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris s'oppose à la réforme qui touche à la présence et aux missions des services fiscaux envisagée par le Ministre de l'économie et alerte le Ministre de l'économie et des finances sur l'importance de maintenir un réseau de services de trésorerie permettant de recevoir les usager·e·s ;
- Que l'avis des conseils municipaux et du conseil de Paris soit systématiquement sollicité avant de procéder à la fermeture ou à la réduction des accueils du public par les centres des finances publiques ;
- Que l'ensemble des comptes des notifications décidées par la collectivité devront continuer d'être contrôlés par des agent·e·s publics sous statut de la DGFIP.